

Séances d'accompagnement personnalisé (ou de TD) : Approfondissement sur le rôle des banques et son évolution.

Proposition de travail 1 / Groupes d'expert avec les dossiers documentaires et les groupes de synthèse qui doit répondre à la question : Analysez la diversité des activités des banques. (4 séances)

Étape 1 : Formation des groupes devant répondre à la question générale

Étape 2 : Au sein du groupe, étude des sous-questions et choix de spécialisation

Étape 3 : Les membres spécialisés de chacun des groupes se regroupent et étudient le dossier documentaire

Étape 4 : retour dans le groupe chargé de la synthèse et rédaction de la synthèse selon le plan suivant :

1 / Les activités traditionnelles

a / Les mécanismes

b / L'évolution

c / Les objectifs de la banque et de ses propriétaires

2 / Les activités nouvelles

a / Les mécanismes

b / L'évolution

c / Les objectifs de la banque et de ses propriétaires

Étape 5 : correction

Proposition de travail 2 / Faire un ou plusieurs dossiers de manière isolée

1^{er} groupe : Comment fonctionne une banque à travers ses comptes ?

Document 1a / La base

Pour comprendre comment fonctionne une banque, commençons par examiner un bilan bancaire, la liste des actifs et des ressources de la banque. Comme tout bilan, cette liste est équilibrée c'est-à-dire qu'il se caractérise par l'égalité :

Total des actifs = Total des dettes + Capital

Le bilan bancaire liste la *source* des fonds disponibles (engagements) et leur *utilisation* (actifs). Les banques collectent des fonds en empruntant et émettant d'autres dettes à court terme comme les dépôts. Puis, elles utilisent ces fonds pour acquérir des actifs (créance) comme des titres ou des prêts. Les banques dégagent un profit des intérêts qu'elles perçoivent sur les titres qu'elles détiennent et sur les prêts qu'elles accordent, revenu plus élevé que les intérêts qu'elles paient sur leurs dettes et les autres dépenses. La différence entre les intérêts perçus et les intérêts payés forme la marge d'intérêt.

Source : F. Mishkin, Monnaie, banque et marchés financiers, Pearson, 2010

Document 1b / Bilan agrégé des banques commerciales américaines (en pourcentage du total, janvier 2008)

Actif (utilisation des fonds)		Passif (source des fonds)	
Réserves et encaisse	8	Comptes-chèques	6
Titres	22	Dépôts non assortis de moyens de paiement	53
Prêts	61	Emprunts	31
commerciaux et industriels	13		
hypothécaires	31		
à la consommation	7		
Interbancaires	3		
Autres	7		
Autres actifs (capital physique)	9	Capitaux propres	10
Total	<u>100</u>	Total	<u>100</u>

Source : A partir de F. Mishkin, Monnaie, banque et marchés financiers ; Pearson, 2010

Q1 / Quels sont les fonds disponibles des banques pour exercer leur activité ?

Q2 / A quoi servent ces fonds ?

Q3 / Rédigez une phrase expliquant l'activité principale des banques.

Document 2 / Une ressource particulière pour les banques, le compte-chèques

Le solde créditeur d'un compte-chèques est un actif pour le déposant car il constitue une part de sa richesse. Inversement, puisque le déposant peut retirer de son compte des fonds que la banque est obligée de lui fournir, les comptes-chèques représentent des dettes pour la banque. Ils sont généralement la source de fonds la moins chère pour la banque puisque les déposants renoncent à un intérêt au profit d'un actif liquide qui peut être utilisé pour régler des achats.

Source : F. Mishkin, Monnaie, banque et marchés financiers, Pearson, 2010

Q1 / Quels sont les fonds disponibles des banques pour exercer leur activité, d'après le document 1b et le document 2 ?

Q2 / Quel est l'inconvénient du compte-chèques comme ressource pour les banques ?

Document 3 / Un actif particulier pour les banques

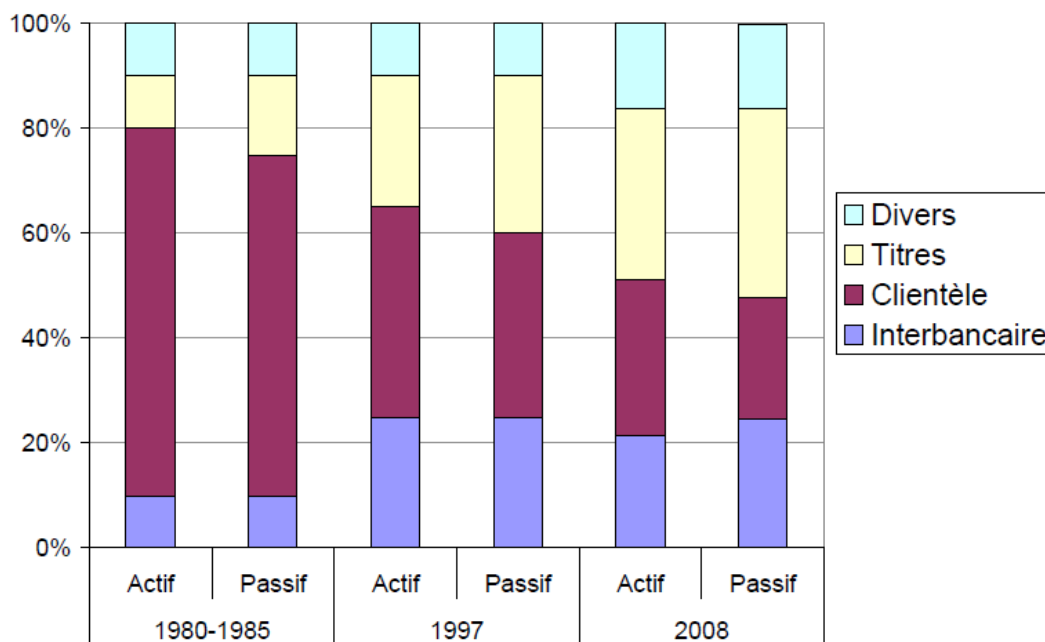
La détention de titres par une banque est une importante source de revenus : les titres (uniquement des titres de dette pour les banques commerciales, car celles-ci ne sont pas autorisées à détenir des actions aux États-Unis, au contraire de l'Europe) comptent pour 22 % de l'actif bancaire (...) et ils représentent environ 10 % de leur revenu. On peut classer ces titres en trois catégories : titres émis par l'État et les agences fédérales, titres émis par les États fédérés et les collectivités et les autres titres. Les titres de l'État et des agences fédérales sont les plus liquides car ils peuvent être facilement échangés et vendus à des coûts de transaction peu élevés.

Q1 / A quoi correspondent ces titres ? Sont-ils les mêmes aux États-Unis et en France ?

Q2 / Que signifie le terme « liquide » ici ? Pour quoi cette notion est-elle importante pour les actifs possédés par les banques ?

2^{ème} groupe : Comment ont évolué les ressources et les emplois bancaires en France ? (Les membres peuvent être plus nombreux ici et répartir le travail entre ressources pour les uns et emplois pour les autres)

Document 1a / Structure des bilans des établissements de crédit en France

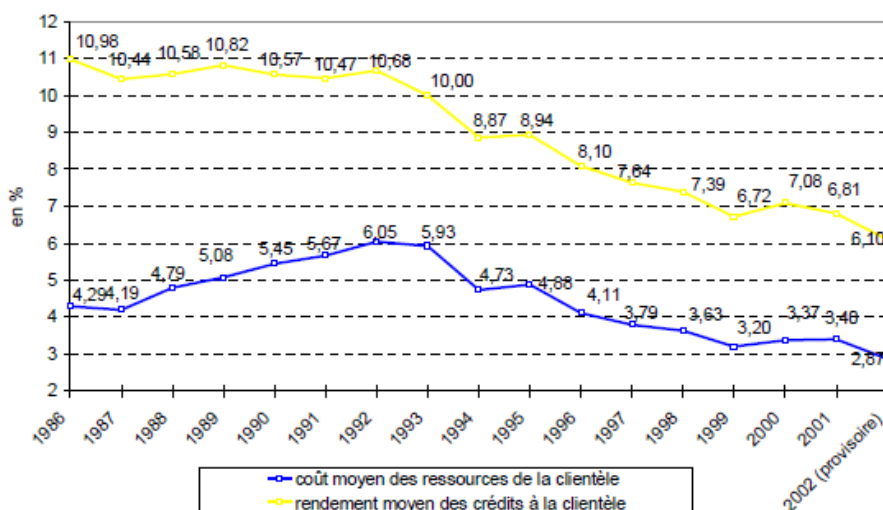


Sources : Banque de France et Commission Bancaire

Dans www.insee.fr/fr/insee-statistique.../diaporama-fournier-marionnet.pdf

Document 1b / Evolution du coût et du rendement moyens des opérations avec la clientèle dans l'ensemble des établissements de crédit en France (1986-2003) ? Rapport 2002

**Coût et rendement moyen des opérations avec la clientèle
Ensemble des établissements de crédit – Activité métropolitaine**



Source : Commission bancaire

Q1 / Du début des années 80 à 2008, quel type de ressource a le plus augmenté en proportion ? a le plus baissé en proportion ?

Q2 / Durant la même période, quel type d'emploi a le plus progressé en proportion ? a le plus diminué en proportion ?

Q3 / Qu'en déduisez-vous sur l'activité des banques françaises ? Pourquoi ?

Document 2a / La production des banques selon la comptabilité nationale : les principes

En comptabilité nationale, le PIB mesure la production de biens et services sur le territoire. Il résulte de l'agrégation des valeurs ajoutées de chaque activité économique. Celles-ci sont définies comme la différence entre la valeur de la production et celle des consommations intermédiaires nécessaires à cette production. Pour la plupart des activités économiques, la production se mesure aisément, par le biais du chiffre d'affaires du producteur.

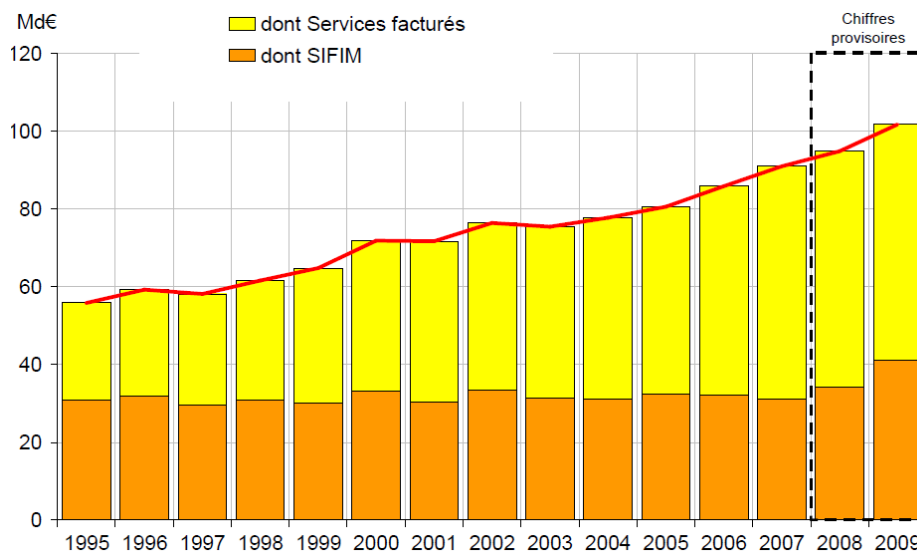
Certains services bancaires, explicitement facturés, sous forme de commissions au titre des services spécialisés fournis par les banques, sont également dans ce cas. Il s'agit en effet d'une activité productive dont la mesure est proche conceptuellement de celle d'un chiffre d'affaires.

Mais pour le reste de l'activité bancaire, cette production est plus délicate à appréhender. En effet, les banques gèrent les dépôts de leurs clients et leur distribuent des crédits, sans que ces services ne fassent l'objet d'une facturation explicite, car elles se rémunèrent en appliquant une marge d'intérêt. Les marges ainsi dégagées correspondent en comptabilité nationale aux services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) et doivent aussi être prises en compte dans le calcul de la production des banques.

Pour obtenir la valeur ajoutée dégagée par l'activité bancaire, il faut ensuite soustraire à cette production de services bancaires un montant de consommations intermédiaires, correspondant aux charges courantes auxquelles les banques font face dans le cadre de leur activité (commissions versées, frais généraux hors frais de personnels et impôts).

Source : INSEE dans http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1285

Document 2b / La production des banques selon la comptabilité nationale : les chiffres



Source : INSEE dans www.insee.fr/fr/insee-statistique.../diaporama-fournier-marionnet.pdf

Q1 / Que sont les SIFIM ? Que mesurent-ils ?

Q2 / Quel type de production a le plus augmenté en France depuis 1995 parmi les banques françaises ?

Document 2b / La production des banques selon la comptabilité nationale : les principes (suite et fin)

L'activité des institutions financières n'est pas simple à mesurer parce qu'elle ne recouvre pas un seul et même produit. En simplifiant, on peut distinguer :

- 1) les activités traditionnelles de collecte de dépôts et d'octroi des crédits ;
- 2) les activités de services connexes et conseil ;

- 3) les activités d'assurance
- 4) les activités sur titres (ou activités de marché)

Ces quatre types d'activité font l'objet de mesures différentes. Les activités de services de services connexes et de conseils, que les banques ont considérablement développées depuis la fin des années 1980, ne posent pas de problème de mesure. La valeur de ces services est mesurée à partir de la facturation des commissions auxquelles ils donnent lieu. Les activités d'assurance ne posent pas d'avantage de problèmes puisque leur production est calculée à partir des primes collectées (...); les choses se compliquent pour le reste. Les activités traditionnelles de collecte de dépôts et d'octroi des crédits sont mesurées par une marge d'intérêt appelée « SIFIM¹ ». Ces SIFIM comptabilisent la marge d'intérêt réalisée sur les crédits (le taux débiteur facturé au client moins un taux du marché monétaire représentant le coût des ressources pour le banquier) ainsi que celle réalisée sur les dépôts (un taux du marché monétaire représentant le coût des ressources économisé par le banquier moins le taux créditeur servi au client). Mais ces SIFIM n'incluent pas la marge d'intérêt réalisée dans le cadre des activités sur titres qui posent un important problème de mesure. En plein essor tout au long des années 1990-2000, ces activités ne sont prises en compte dans la production de services financiers, telle qu'elle est mesurée par la comptabilité nationale qu'à travers les commissions auxquelles elles peuvent donner lieu, mais pas à partir des marges d'intérêt ni des plus ou moins-values qu'elles engendrent². (...)

Un autre trait saillant de l'activité financière pose un problème aux comptes nationaux. L'activité financière s'est internationalisée. Celle des banques françaises est pour une large part réalisée aujourd'hui par des filiales étrangères qui, pour les comptes nationaux, constituent des unités non-résidentes et dont l'activité ne peut donc pas faire partie de la production nationale de services financiers. (...)

Autre source de difficulté, une institution financière ne réalise pas seulement une production de services pour sa clientèle. La gestion dynamique de son bilan et son refinancement lui imposent de réaliser des opérations pour son compte propre. (...) la production pour compte propre de services financiers des sociétés financières n'est tout simplement pas prise en compte [hors mis le développement de logiciels informatiques créés et utilisés par la banque elle-même].

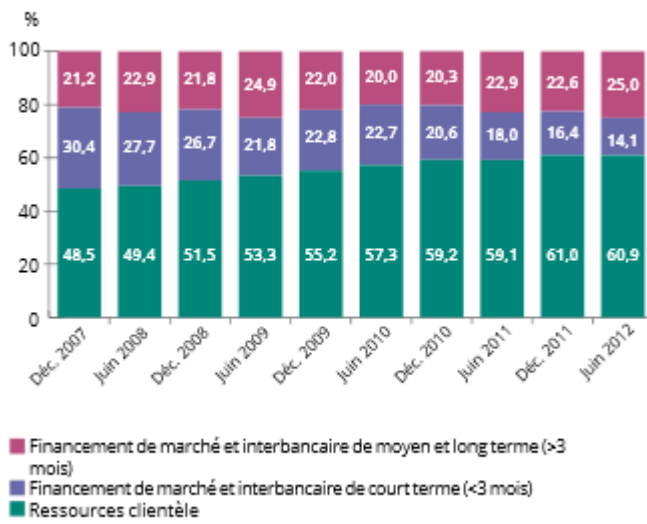
Source : J. Couppey-Soubeyran, Monnaie, banques, finance, PUF, 2012.

1 : Services d'intermédiation financière indirectement mesurés

2 : (...) les revenus d'intérêt associés aux activités sur titres des sociétés financières (...) sont enregistrés dans le « compte de distribution des revenus primaires », situé plus bas que le compte de production [où sont enregistrées les autres activités des banques] dans la séquence des comptes, et ne rentrent donc pas dans la production. Les plus ou moins-values réalisées dans le cadre de ces mêmes opérations sur titres se retrouvent quant à elles en éléments de variations de prix dans les comptes de variation de patrimoine financier).

Document 4a / Des changements avec la crise financière ? Le passif

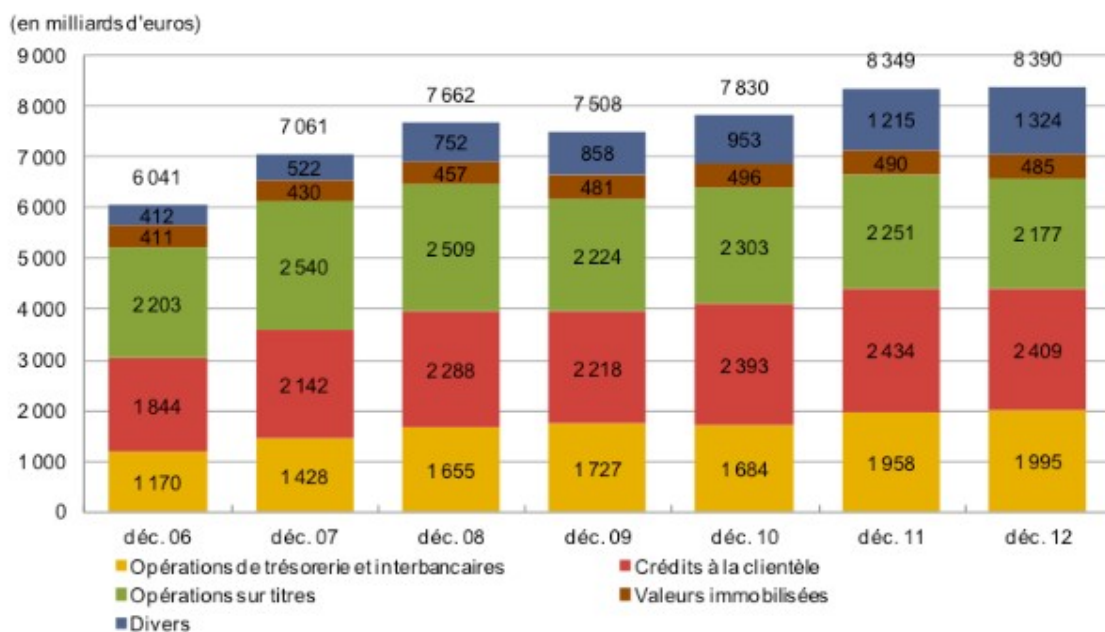
Structure de financement des établissements



Source : ACP - 5 grands groupes

Document 4b / Des changements avec la crise financière ? L'actif

Graphique 13 : Les composantes de l'actif



Périmètre : ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité.
Source : ACPR.

Q / Peut-on dire que la crise financière a modifié l'activité des banques ?

3^{ème} groupe : A qui appartiennent les banques ?

Document 1 / L'historique depuis 1945

Sous l'emprise de l'État (1945-1982)

En 1945 le gouvernement du Général de Gaulle nationalise la Banque de France et les quatre premières banques commerciales disposant d'un réseau national : Crédit lyonnais, Société générale, Comptoir national d'escompte de Paris et BNCI. La même loi reprend l'essentiel de la réglementation de Vichy, et établit une cloison étanche entre les banques de dépôts, qui doivent privilégier les emplois liquides, et les banques d'affaires, qui ont évité la nationalisation et peuvent prendre des engagements longs. L'État a donc pris en main l'essentiel du crédit. Pendant une vingtaine d'années, les banques nationalisées se consacrent à la collecte de l'épargne à court terme, elles soutiennent les émissions du Trésor tout en participant au financement de la reconstruction et de la modernisation de l'économie. C'est toutefois le Trésor qui finance principalement la réalisation des premiers Plans et c'est la Caisse des dépôts qui aide les collectivités locales et finance la construction des logements populaires et moyens. Les banques proprement dites constituent un secteur cartellisé, où on évite de se faire concurrence. Tenues par une politique restrictive du Conseil national du crédit, elles n'augmentent guère le nombre de leurs guichets de 1945 à 1959 et se contentent de gérer, sans risque, les ressources que l'inflation ambiante et les efforts de l'État pour favoriser l'usage du chèque gonflent tout naturellement. Mais au moment du cinquième Plan, quand la poursuite de l'expansion nécessite un effort considérable d'investissement, c'est au concours des grandes banques qu'on va faire appel. A cette fin, les « lois Debré » de 1966-1967 atténuent sensiblement la séparation banques d'affaires/banques de dépôts. Elles permettent à ces dernières d'accroître l'éventail de leurs ressources (en recevant des dépôts à plus de deux ans, etc.) et surtout d'élargir fortement leurs participations dans des firmes. Toutes ces banques sont autorisées à ouvrir à volonté de nouveaux guichets et à se faire concurrence, il est permis aussi à des établissements du secteur public et du secteur privé de resserrer les liens qui les unissent. Enfin le ministre Michel Debré fusionne le CNEP et de la BNCI, qui donnent naissance à la première banque française, la Banque nationale de Paris (BNP).

Le système de crédit réagit rapidement à ces sollicitations. Tandis que les établissements mutualistes poursuivent leur croissance soutenue, les banques nationalisées font preuve d'un dynamisme nouveau : en quelques années elles doublent le nombre de leurs guichets. Les familles françaises sont presque toutes « bancarisées », notamment, à la suite des accords de Matignon en 1968, sous l'effet de la mensualisation des salaires et de l'obligation de les verser sur un compte bancaire. Ces banques offrent aux entreprises et aux particuliers une gamme de produits de plus en plus diversifiés (crédits à long et moyen terme, crédits à l'exportation, financements de projets, prêts personnels, aide au logement, sicav, etc.). Leurs dépôts triplent de 1966 à 1976, et désormais la monnaie de banque représente les quatre cinquièmes de la masse monétaire.

Dans le même temps, les banques d'affaires connaissent une véritable renaissance et se lancent dans de grandes manœuvres. Autour de la Banque de Paris et des Pays-Bas, qui s'est agrégé la Compagnie bancaire en 1966-1973, et de la Compagnie de Suez, qui a acheté la Banque de l'Indochine en 1972, se constituent deux très puissants groupes financiers. Ils s'affrontent en 1968-1969 à propos de la reprise du CIC. Finalement, aux termes d'un accord conclu en 1971, Suez obtient le contrôle du CIC et cède la BUP à Paribas, qui la fusionne avec le Crédit du Nord (déjà acquis en 1968).

La crise pétrolière de 1973 se répercute, avec quelque retard, sur les banques françaises. Et en 1982 le gouvernement de gauche issu des élections de l'année précédente procède à une nouvelle vague de nationalisations. Les banques d'affaires sont cette fois concernées, comme toutes les banques françaises détenant plus d'un milliard de francs de dépôts. Désormais presque tous les rouages bancaires relèvent des secteurs public ou mutualiste.

L'emprise exercée par l'État n'empêche pas le paysage bancaire d'évoluer. Les grandes banques se rapprochent des compagnies d'assurances, les plus puissantes d'entre elles constituent des groupes financiers complexes, et elles poursuivent leurs efforts d'implantation

à l'étranger. Elles modernisent leur gestion en s'informatisant rapidement, et elles ont effectué une remarquable percée technologique avec leur système de cartes bancaires unique à l'époque par son étendue géographique, par sa constante disponibilité et par l'interconnexion de tous les réseaux. Dans le classement des banques mondiales établi au début des années 1980 d'après le montant total de leurs dépôts, quatre d'entre elles (le Crédit agricole, la BNP, le Crédit lyonnais et la Société générale) figurent dans les vingt premières places. Mais ces mêmes banques ont alors encore des progrès à faire pour accroître leurs fonds propres, et surtout pour améliorer une rentabilité médiocre.

Une nouvelle révolution bancaire

Ce monde de la banque, qui il y a une vingtaine d'années était compartimenté, réglementé, et dominé par l'État, connaît depuis des mutations profondes, dont le rythme s'accélère brutalement ces dernières années. Elles proviennent de la conjonction plusieurs facteurs.

Tout d'abord la loi bancaire de 1984, qui soumet à un cadre juridique commun l'ensemble des établissements de crédit, quel que soit leur statut, est au point de départ d'un mouvement continu de décloisonnement du crédit et de déréglementation du système bancaire. En 1999, les Caisses d'Épargne reçoivent, tout comme les caisses de Crédit agricole le statut de sociétés coopératives de banque, et en 2002 les établissements mutualistes entrent à la Fédération des banques françaises. La libéralisation du crédit instaure les bases d'une concurrence véritable entre les banques et les autres établissements de crédit sur un marché national globalisé, où les opérations tendent à se banaliser.

Ensuite l'unification du marché des services financiers dans un cadre européen réalisée entre 1993 et 1999 sous l'impulsion de la Commission européenne, l'imposition en 1993 du ratio Cooke comme ratio européen de solvabilité, l'adoption d'une monnaie unique européenne au début de 2002, exposent les banques françaises à une concurrence accrue de l'étranger.

Par ailleurs, en 1987, le gouvernement Chirac privatise quelques grandes banques, dont la Société générale, le Crédit commercial de France, Suez et Paribas, et l'année suivante il mutualise la Caisse nationale de crédit agricole. Les privatisations sont gelées de 1988 à 1993, mais elles reprennent ensuite, et touchent la BNP en 1993 et le Crédit lyonnais en 1999. Avec la privatisation de la Banque Hervev en 2001 et la cession en 2002 de 10% du capital du Crédit lyonnais restant détenu par l'État, ce mouvement de dénationalisation arrive à son terme.

Enfin, ces banques désormais privées se trouvent plongées dans une conjoncture agitée, marquée par de graves crises, comme la récession qui frappe l'économie française en 1993, les difficultés financières crise en Asie durant l'année 1998, et les désastres immobiliers des années 1990. De là une grave crise bancaire qui atteint son pic en 1997-1998, et qui frappe en particulier le Crédit foncier, le Crédit lyonnais, le CIC, la Société marseillaise de crédit.

Tout cela déchaîne une concurrence intense, et provoque des mutations d'autant plus brutales en France qu'elles y ont été longtemps retardées par l'influence de l'État. Elles se sont traduites par une série d'acquisitions et de prises de contrôle spectaculaires qui restructurent le secteur bancaire :

- en 1996, l'alliance du Crédit local de France et du Crédit communal de Belgique donne naissance à Dexia, qui est une société belge, et un établissement mutualiste, le Crédit agricole, acquiert Indosuez ;
- en 1997, Paribas cède le Crédit du Nord à la Société générale, et le Crédit national achète la Banque française pour le commerce extérieur, la fusion de ces deux entités entraîne la création d'un groupe nommé Natexis ;
- en 1998, les Banques populaires lancent une OPA amicale sur Natexis, et au mois d'avril de la même année le Crédit mutuel prend le contrôle de l'Union européenne de CIC ;
- en 1999, la BNP qui dès sa privatisation a eu pour objectif la croissance externe, lance une double OPE sur la Société générale et sur Paribas : au terme d'un semestre d'affrontements, elle emporte un demi-succès, en prenant le contrôle de Paribas seulement : une fusion donne naissance l'année suivante à la BNP-Paribas ;
- en juin 2000 le CCF, qui était convoité par plusieurs investisseurs étrangers, est l'objet d'une OPA amicale du groupe britannique HSBC, et la Banque Hervev, vendue en 2001 au CCF, entre du coup dans le même groupe.

Plus généralement, la concentration du secteur bancaire s'accroît rapidement : en 1984, il y avait encore en France 1556 banques, deux fois moins qu'au début du siècle ; en 1998, il n'y en a plus que 1000. Et ce mouvement de réorganisation qui affecte le monde des banques se poursuit actuellement, comme le montrent la compétition que se livrent la BNP et le Crédit agricole pour le contrôle du Crédit Lyonnais, et les projets en cours de restructurations et de fusions concernant les Banques populaires et les caisses de Crédit agricole...

Source : Histoire des banques en France, Alain Plessis, Professeur émérite à l'Université de Paris X Nanterre dans http://www.fbf.fr/fr/files/88AFWG/Histoire_banques_France.pdf (site de la Fédération Bancaire Française), 2003

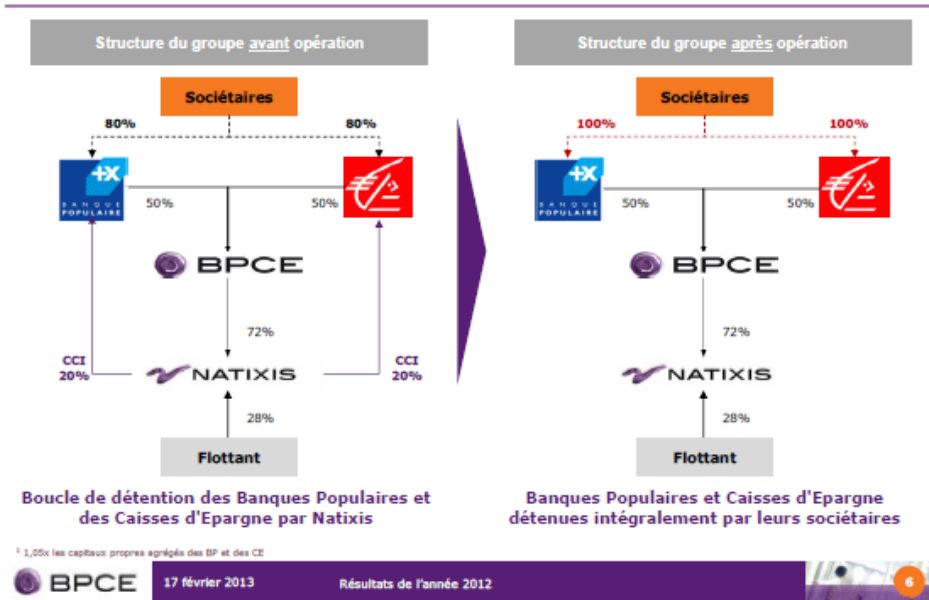
Q1 / Précisez la distinction entre banque de dépôt et banque d'affaires.

Q2/ Durant les 30 glorieuses à qui appartenait les banques de dépôt ? les banques d'affaires ?

Q3 / Comment évolue cette propriété durant les années 80 ?

Document 2 / La structure actionnariale actuelle et future de BPCE

1. Rachat envisagé en vue de leur annulation, pour 12,1 Md€¹, par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne, des certificats coopératifs d'investissement (CCI) détenus par Natixis



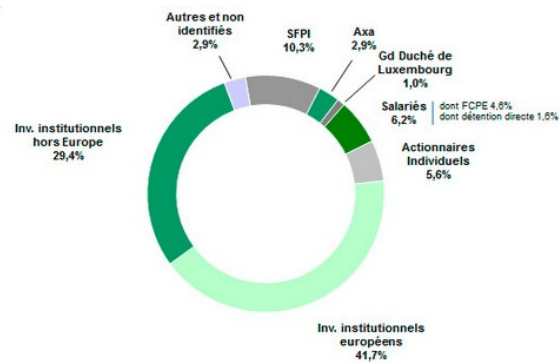
Source : BPCE

Q1 / Qu'appelle-t-on sociétaires ?

Q2 / De quel type de banque s'agit-il ?

Document 3 / La structure actionnariale de BNP Paribas

Composition de l'actionnariat de BNP Paribas au 30 juin 2013



Etat belge (à travers la SFPI (1))	10.3%
AXA	2.9%
Grand Duché de Luxembourg	1.0%
Salariés	6.2%
Actionnaires individuels	5.6%
Investisseurs Institutionnels européens	41.7%
Investisseurs Institutionnels hors Europe	29.4%
Divers et non identifiés	2.9%
Total	100%

(1) Société Fédérale de Participation et d'Investissement : société anonyme d'intérêt public agissant pour le compte de l'Etat belge

Source : BNP-Paribas

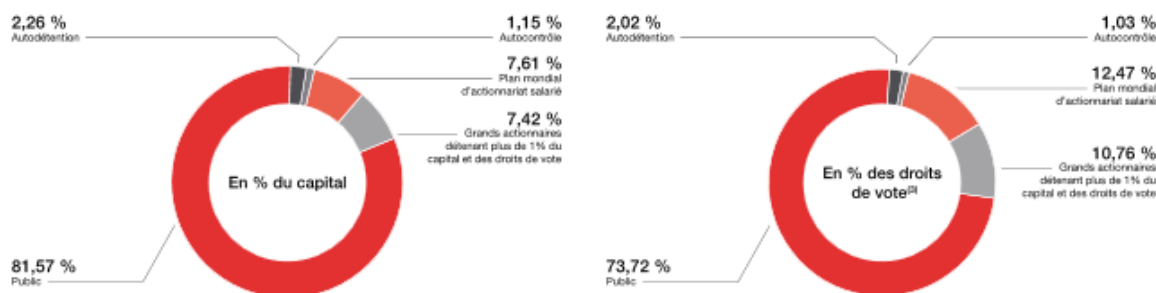
Q1 / Qu'appelle-t-on investisseurs institutionnels ?

Q2 / Quel est le type d'actionnaire le plus important ? BNP Paribas est-elle publique ou privée ?

Document 4 / La structure de l'actionariat Société générale

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE⁽¹⁾ SUR 3 ANS

	Situation au 31.12.2012 ⁽²⁾			Situation au 31.12.2011			Situation au 31.12.2010		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽³⁾	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽³⁾	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽³⁾
Plan mondial d'actionariat salarié	59 344 358	7,61 %	12,47 %	58 566 866	7,55 %	12,29 %	54 025 794	7,24 %	11,23 %
Grands actionnaires détenant plus de 1 % du capital et des droits de vote	57 860 893	7,42 %	10,76 %	70 027 808	9,02 %	13,26 %	70 506 939	9,45 %	13,21 %
Groupama	19 455 211	2,49 %	4,27 %	30 414 497	3,92 %	6,66 %	31 719 974	4,25 %	6,32 %
CDC	19 567 063	2,51 %	2,90 %	19 567 063	2,52 %	2,88 %	16 797 614	2,25 %	2,72 %
Meiji Yasuda Life Insurance Cy	11 069 312	1,42 %	2,54 %	11 069 312	1,43 %	2,53 %	11 069 312	1,48 %	2,67 %
CNP	7 769 307	1,00 %	1,05 %	8 976 936	1,16 %	1,19 %	10 920 039	1,46 %	1,49 %
Public	636 462 020	81,57 %	73,72 %	617 122 724	79,52 %	70,99 %	600 582 235	80,46 %	72,98 %
Autodétention ⁽⁴⁾	17 618 940	2,26 %	2,02 %	21 375 577	2,75 %	2,44 %	12 319 647	1,65 %	1,49 %
Autocontrôle	8 987 016	1,15 %	1,03 %	8 987 016	1,16 %	1,03 %	8 987 016	1,20 %	1,09 %
Total		100,00 %	100,00 %		100,00 %	100,00 %		100,00 %	100,00 %
Base de référence		780 273 227	871 175 967		776 079 991	875 965 444		746 421 631	827 921 887



(1) Y compris droits de vote double (article 14 des statuts de Société Générale).

(2) Au 31 décembre 2012, la part des actionnaires de l'Espace économique européen dans le capital est estimée à 39,8 %.

(3) À compter de 2006 et conformément à l'article L. 223-11 du Règlement général de l'AMF, des droits de vote sont associés aux actions d'autocontrôle et d'autodétention pour le calcul du nombre total de droits de vote, mais ces actions sont dépourvues de droit de vote en Assemblée générale.

(4) Dont 335 000 actions détenues au titre du contrat de liquidité, au 31 décembre 2012.

NB: Les statuts de Société Générale comprennent des seuils déclaratifs à intervalle de 0,5 % à partir de 1,5 %. À fin décembre 2012, hors OPCVM et activité de trading d'établissements financiers, aucun autre actionnaire n'a déclaré détenir plus de 1,5 % du capital du Groupe.

Q1 / Quelles sont les activités des quatre grands actionnaires ?

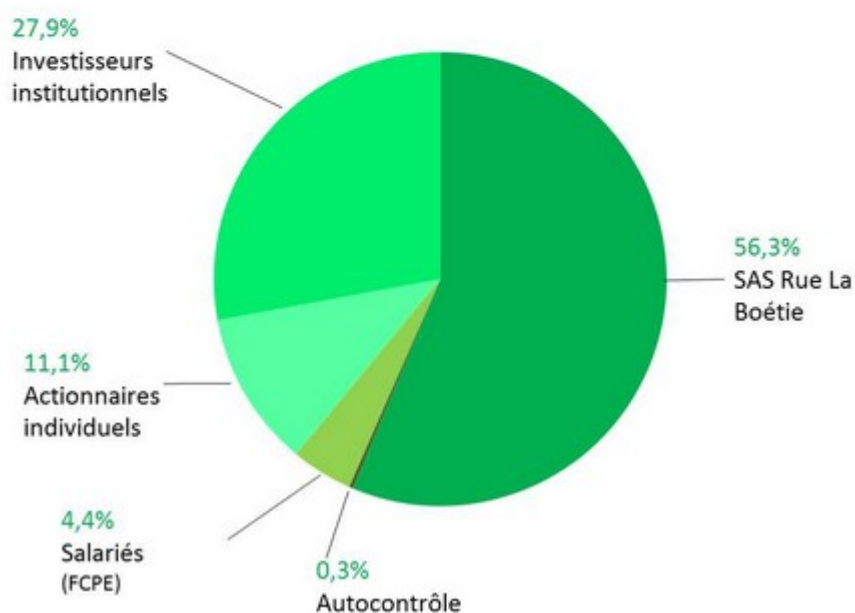
Q2 / Quel est le type d'actionnaire le plus important ? La société générale est-elle publique ou privée ?

Document 5 / La structure de l'actionnariat du Crédit agricole

L'actionnariat de Crédit Agricole S.A. lui permet d'inscrire son développement dans une perspective de création de valeur à long terme.

Les Caisses régionales, ensemble et de façon pérenne, détiennent la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. via la SAS Rue La Boétie. Cette stabilité de l'actionnariat permet à Crédit Agricole S.A. de mener, dans une optique de long terme, une politique de croissance durable et rentable.

- **Répartition du capital de Crédit Agricole S.A. (au 31 décembre 2012)**



Q1 / En vous aidant du document 1 et du document 5, précisez qui sont les actionnaires du Crédit Agricole.

Question de synthèse du 3^{ème} groupe : d'après vous, que pourrait-on déduire de l'évolution de l'actionnariat des grandes banques françaises concernant la stratégie d'activité des banques ?